

REPUBLIQUE FRANCAISE
 LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Décision de la Maire 2023/07-08
 POLITIQUE DE LA VILLE – VIREMENT DE CREDIT

La Maire de Castelnaud d'Estrétefonds,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU la délibération D 2022/02-01 du 18 février 2022 portant élection du Maire,
 VU la délibération D 2022/02-03 du 18 février 2022 portant délégation permanente à la Maire,
 VU la délibération D 2022/05-09 du 12 juillet 2023 portant application de la fongibilité des crédits,

Considérant que Madame la Maire peut procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 17 juillet 2023.

DECIDE

ARTICLE 1^{er} - Le virement de crédit ci-dessous est donc effectué :

DM n° 3 Virement de crédits n° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228-020 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	33,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	33,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	33,14 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	33,14 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	33,14 €	33,14 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,03 €	0,00 €	0,00 €
D-202-231-020 : ETUDES EVOLUTION 2022	0,00 €	11 940,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	11 940,00 €	0,00 €	0,00 €
D-204114-247-845 : VOIRIE EVOLUTION 2023	31 565,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	31 565,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-214-511 : AMENAGEMENT TERRAINS EVOLUTION 2021	0,00 €	774,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-244-511 : AMENAGEMENTS TERRAINS EVOLUTION 2023	0,00 €	18 851,93 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	19 625,93 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	31 565,96 €	31 565,96 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

ARTICLE 2 - Cette décision sera portée à la connaissance du prochain Conseil municipal et mentionnée comme telle au registre des délibérations.

Fait à Castelnaud d'Estrétefonds,
Le 20/12/2023

La Maire,



Sandrine SIGAL